



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49630>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **26-49630**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-40737

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville d'Angers (49)

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21490007800012

**Ville :** Angers

**Code postal :** 49100

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 49

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réfection du parquet de la salle Mermoz à Angers

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45432113

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Ordinaire, à prix global et forfaitaire. Le délai d'exécution du marché de 6 semaines (hors délai de garantie de parfait achèvement) comprend : - la période de préparation de 2 semaines qui démarre à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux. - le délai d'exécution des travaux de 4 semaines qui démarre à l'issue de la durée de la période de préparation par dérogation à l'article 18.1.1 du CCAG-Travaux. Les prix sont fermes actualisables. Une retenue de garantie de 3 % du montant initial du marché (pour les TPME) et 5% du du montant initial du marché pour les autres (augmenté le cas échéant du montant des modifications en cours d'exécution) sera constituée. Des spécifications techniques concernant la gestion des déchets sont contenues dans le CCTP, notamment aux articles suivants : 3.2.11. Le titulaire procède à la déposé soignée du parquet et les rachète en vue d'un réemploi extérieur, selon une destination qu'il lui appartient de définir.

**Critères d'attribution :** Critère Prix : 60 % ; Critère Valeur technique: 30 %, Critère Environnemental : 10% Pour les sous-critères, se référer au règlement de la consultation.

## Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des plis est reportée au lundi 18 mai 2026 à 12h30.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2026**